

## Liquidation d'entreprise et reprise

-----  
Par bugs001

Bonjour,

La société dans laquelle officie ma compagne est en voie de liquidation après une période d'observation longue.

Or des entreprises se sont positionnées pour le rachat des actifs et reprise du personnel qui sera débattu prochainement devant le tribunal.

La question que se posent la plupart des salariés est : Que se passe-t-il s'ils ne souhaitent pas intégrer la nouvelle structure qui plus est qui n'a pas de lien avec la convention collective initiale ?

- Est-ce considéré comme une démission ? Un licenciement personnel ou licenciement économique ?

Merci pour vos observations  
Bonne journée